



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

31 AOÛT 2021



RÉSULTATS ANNUELS 2020/2021



I. Profile

An established technology value proposition covering the market's needs

II. Full-year highlights

2 challenges: Blade situation and electronics shortage
Major commercial wins, driving diversification

III. Estimated full-year consolidated results 2020/2021

Sharp increase in profitability

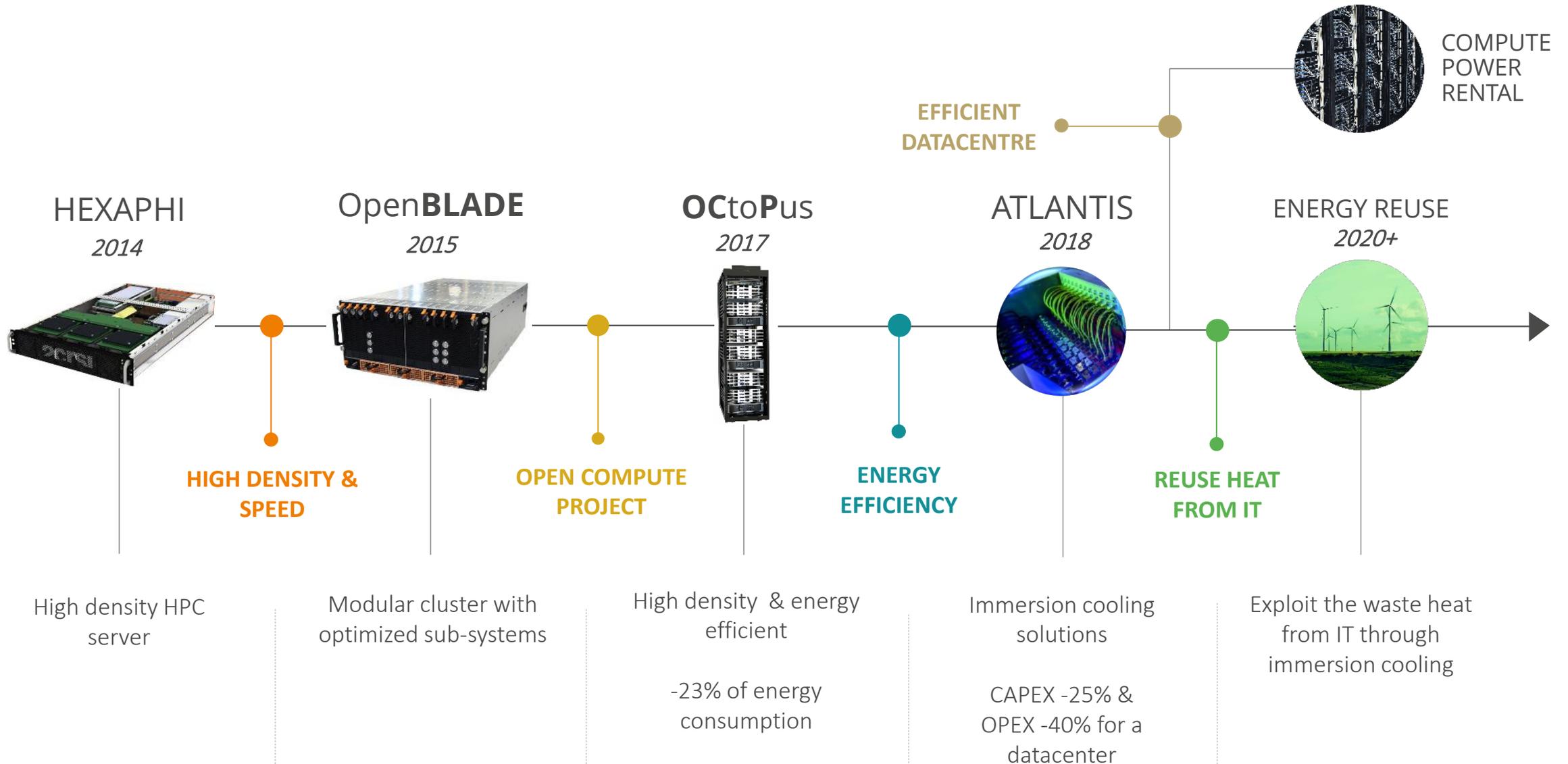
IV. Outlook

Continued sales momentum
Investments for tomorrow's growth

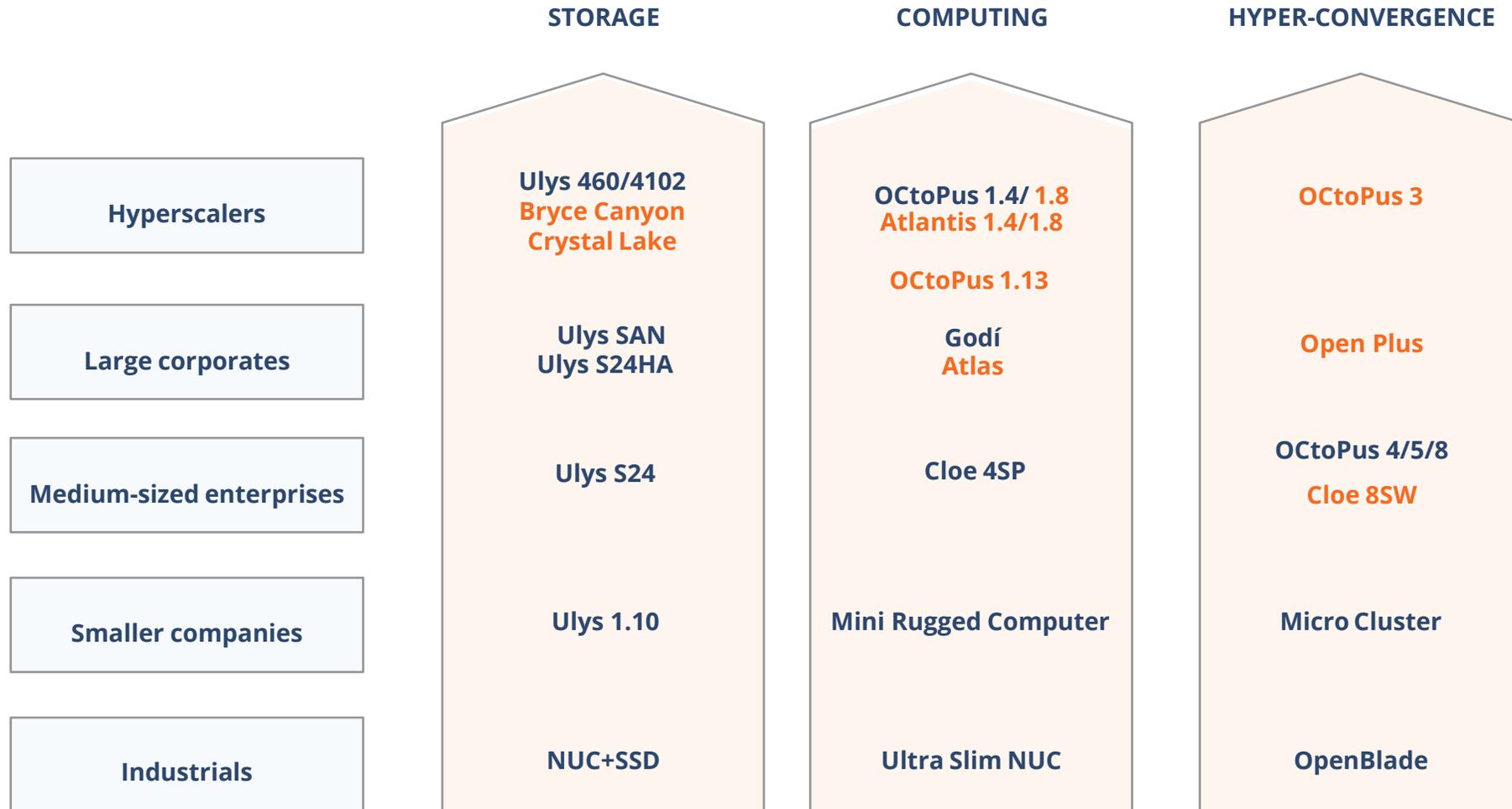
OUR VALUE PROPOSITION FOR A \$84bn MARKET



INNOVATION IS IN OUR DNA

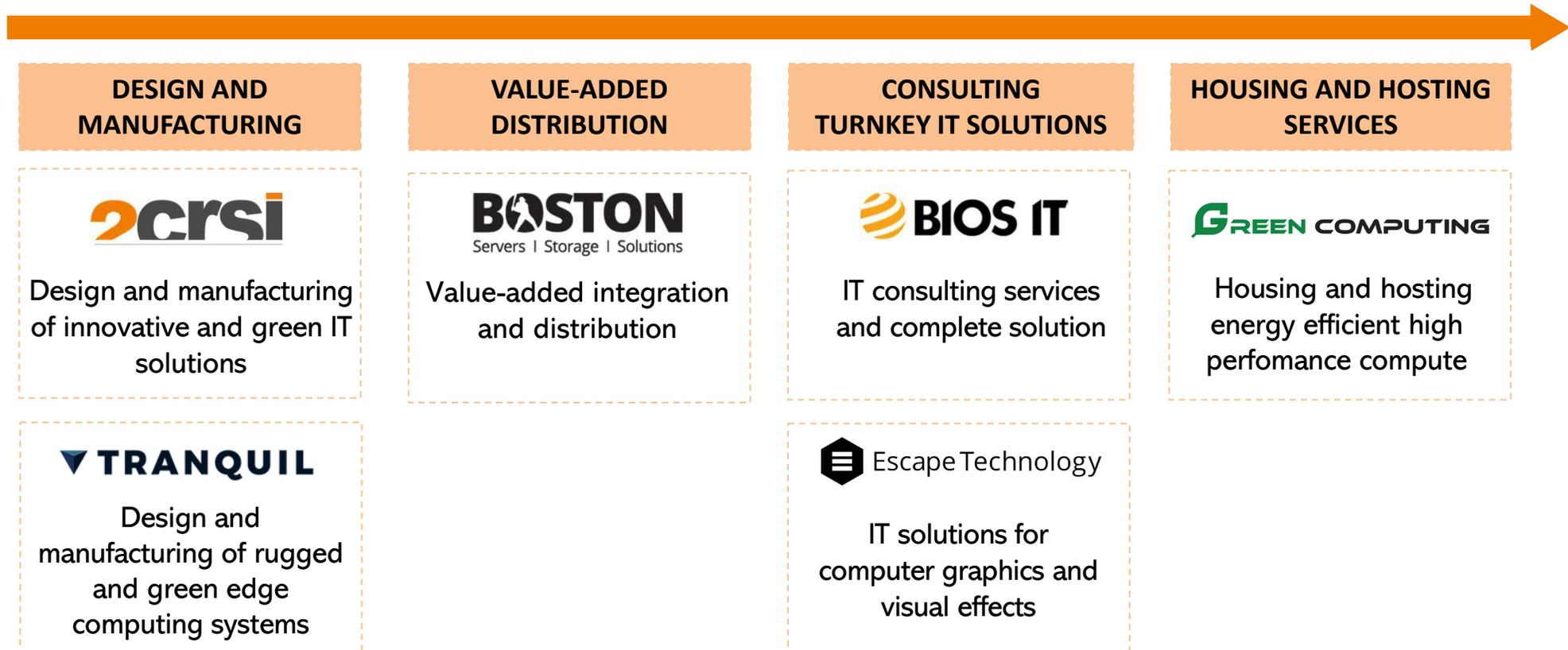


A WIDE RANGE COVERING 80% OF MARKET NEEDS



Existing solutions before 2019
New solutions

COMPLEMENTARY COVERAGE OF THE ENTIRE VALUE CHAIN



KEY CUSTOMERS PER VERTICAL

INTERNET / TELECOM ASP

BLADE

OVHcloud

free

linkoffice
be linked to your office

CLOUD4C

OUTSCALE

SOFTWARE EDITORS

CALDERA

ubuntu
Delivered by Canonical

ES
Gamestream
FUTURE OF GAMING

cyber test
SYSTEMS

DONTNOD
ENTERTAINMENT

SCIENCE & EDUCATION

Paris Brain
Institute
Search, find, cure,
for you, with you

BIOMÉRIEUX

ircad ihu
IMAGE-GUIDED SURGERY CENTER

Caltech

CERN

INDUSTRIES FINANCE

BNP PARIBAS

ROLLS
ROYCE

la prairie
SWITZERLAND

CGG
Passion for Geoscience

PRIME
COMPUTER

DEFENCE GOVERNMENT

GROUP
DASSAULT

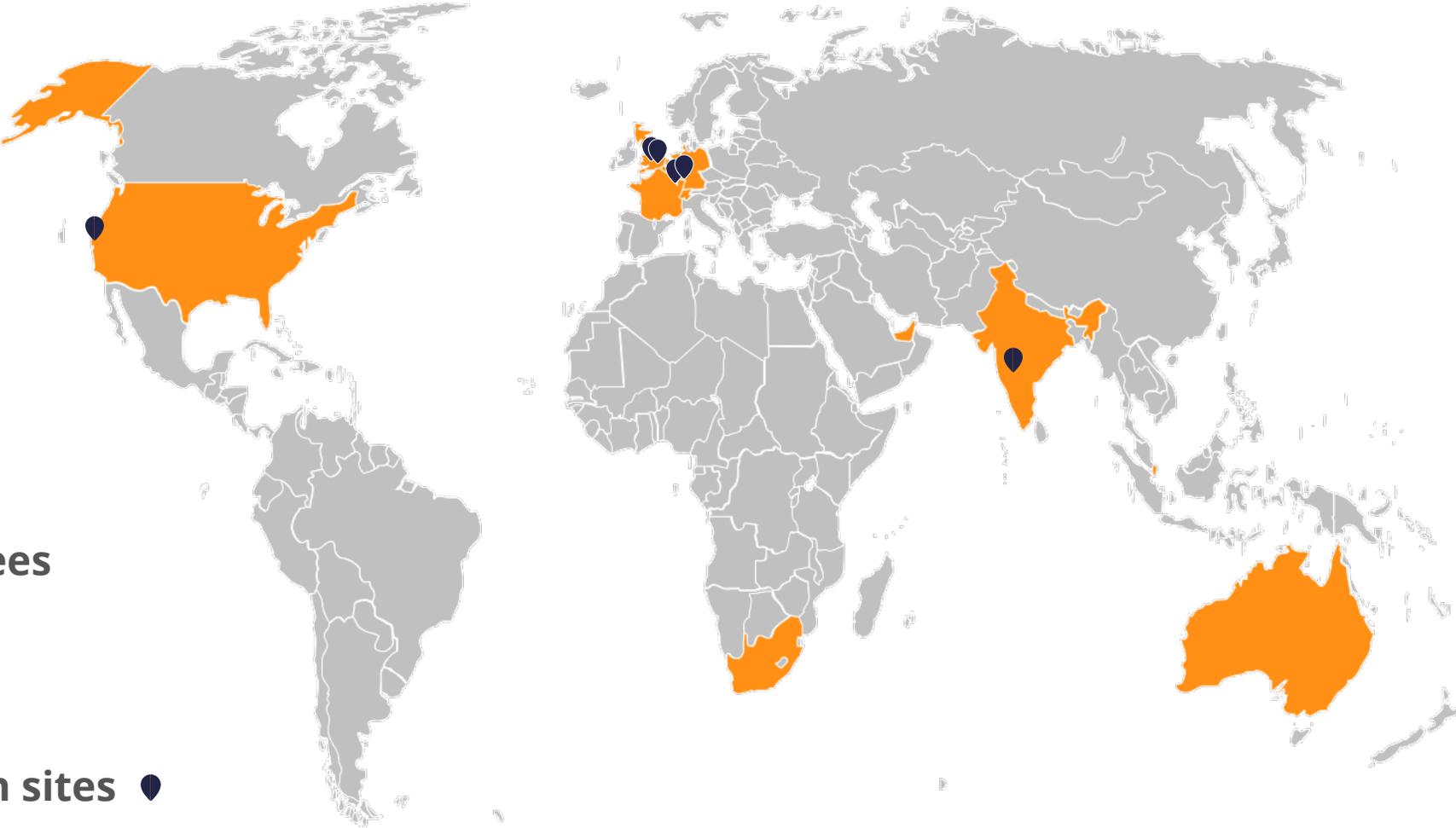
AIRBUS
DEFENCE & SPACE

NAVAL
GROUP

Royal Mail

AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ANSSI

WORLDWIDE PRESENCE ACHIEVED



373 employees

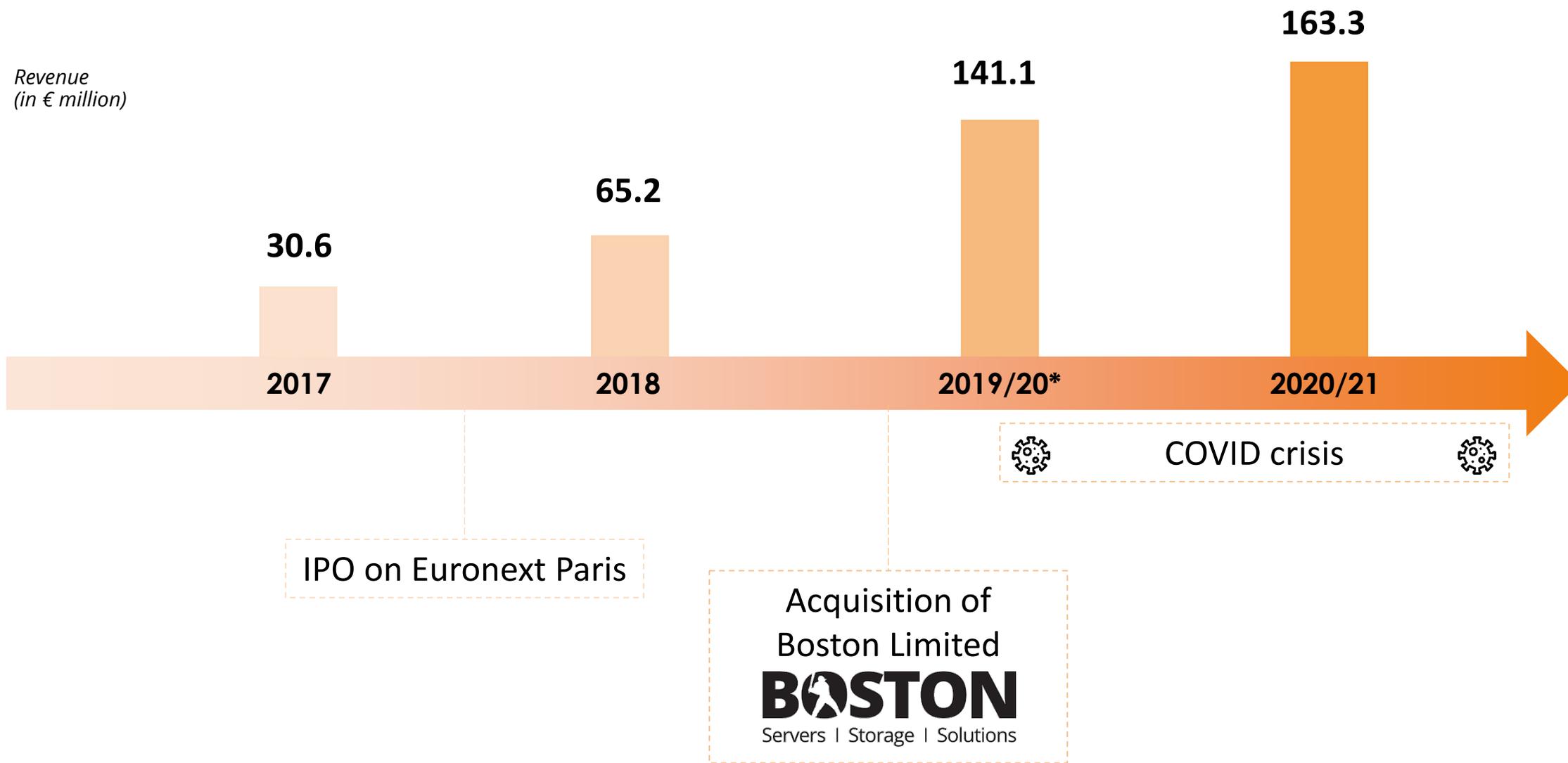


21 offices



6 production sites 

ESTABLISHED TECHNOLOGY, DRIVING GROWTH



* Proforma 12 months, consolidating Boston Limited from Mar 1, 2019

3 STRATEGIC PRIORITIES

1



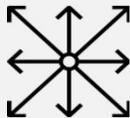
Boost sales momentum

2



Diversify customer portfolio

3



Broaden international reach



I. Profile

An established technology value proposition covering the market's needs

II. Full-year highlights

2 challenges: Blade situation and electronics shortage
Major commercial wins, driving diversification

III. Estimated full-year consolidated results 2020/2021

Sharp increase in profitability

IV. Outlook

Continued sales momentum
Investments for tomorrow's growth

2 CHALLENGES IN 2020: COVID AND THE BLADE SITUATION

COVID crisis

- Slowdown in many industries (e.g. oil & gas)
- Major boost to some others (cloud)

→ **Long-term accelerator to digitization**

Worldwide electronics shortage

Driven by

- Strong demand in personal electronics
- Factory shutdowns
- Disorganized global logistics

→ **Currently sufficient inventory to face longer lead times**

Blade situation

- Receivership procedure in France / chapter 11 in the US
- Takeover bid by hubiC, owned by Octave and Miroslaw Klaba
- Sale of the property rights on 2017-2018 equipment used by Blade for €12.6m (incl. VAT)
- Recovery of equipment from contracts started in 2020

Impact

- Payment by hubiC of €12.6m
- 2020 equipment recovery completed
- €2m investment in Blade fully depreciated

MAJOR COMMERCIAL WINS

linkoffice

May 2020

New customer

- Virtual Desktop Infrastructure
- Turnkey compute server solution
- € 1.6m in FY20/21



Oct 2020

New contract with OVH in Asia

- Servers for OVH's Public Cloud offer in Singapore & Australia
- Deployment started in December 2020

UK scientific research hub

2020

Existing customer

- 2 GPU clusters, AMD dual socket CPU cluster, AMD single socket cluster, CEPH storage cluster, Next Gen Compute Platform (4 IPU)
- \$ 6.5m in FY20/21



Feb 2021

Tender with CERN

- Compute & storage servers
- Delivery to take place in FY21/22
- >\$15m in FY21/22



Dec 2020

New fintech client in the US: Coin Citadel

- Green computing power for digital currency and P2P payment
- USD 6m contract
- € 2.5m in FY20/21



Nov 2020

Existing Boston customer

- Additional capacity for go2cloud HPCaaS in Europe & Middle-East
- Completion in the end of 2020

Formula One racing team

March 2020

Existing customer

- Turnkey solution: CFD cluster (288 compute nodes), 50 pre&post processing nodes, high perf. parallel storage & EDR & fast ethernet networks integrated with their existing compute infra.
- \$ 5.6m in FY20/21



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

Feb 2021

New customer

- Liquid cooled computing power for risks calculation
- 40,704 cores with the latest generation of Intel® XEON® Cascade Lake AP processors

Defence supplier

April 2020

New customer

- 1000 Intel based GPU servers (part of an end product package for aircrew training and simulation)
- \$ 10.5m in FY20/21

FOCUS ON A MAJOR WIN: BNP PARIBAS CIB

Customer challenges:

- Find **cost effective HPC**-based risk calculation and accelerate **data relocation** to France due to COVID-19
- Minimum need of **30.000 cores** (on top of existing 200.000 cores currently used)
- Offer proximity and **control over the software** layer to ensure confidentiality of their proprietary algorithm
- Find **scalable system**

Developed solution:

Cutting-edge bespoke infrastructure solution

- **Total capacity of 40.704 cores** (Cascade Lake, Intel® Xeon® Platinum 9242)
- Liquid cooling to **reduce both CAPEX and carbon footprint**
- **Data sovereignty** guarantee with local manufacturing and then housing in our Nanterre datacenter
- Green IT: Direct Liquid Cooling ensuring **heat recovery** into the building's heating system

Economic and ecological benefits:

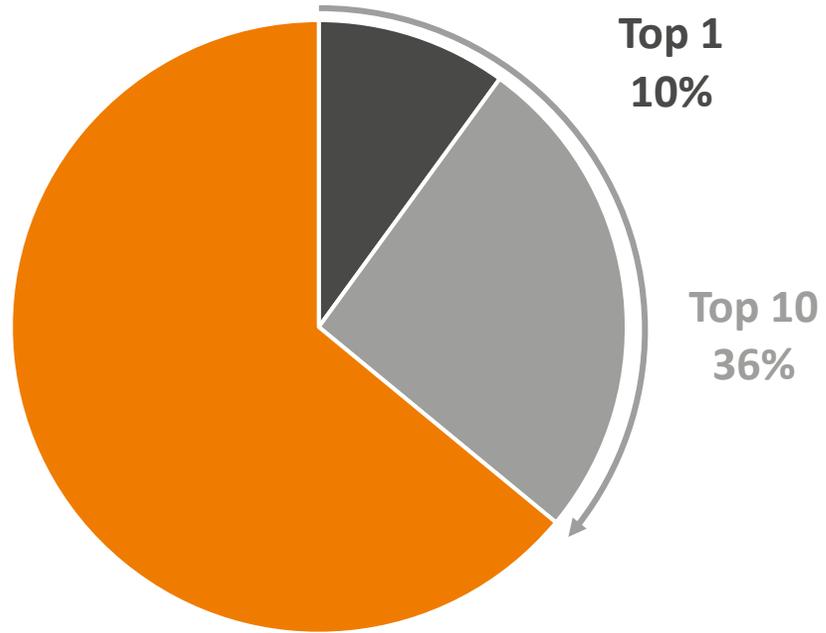
- **50% CAPEX savings**
- **31% energy savings** thanks to Direct Liquid Cooling technology
- **Savings of 100 tons of CO₂ per year**



Intel® CPU:
Xeon® Cascade Lake AP

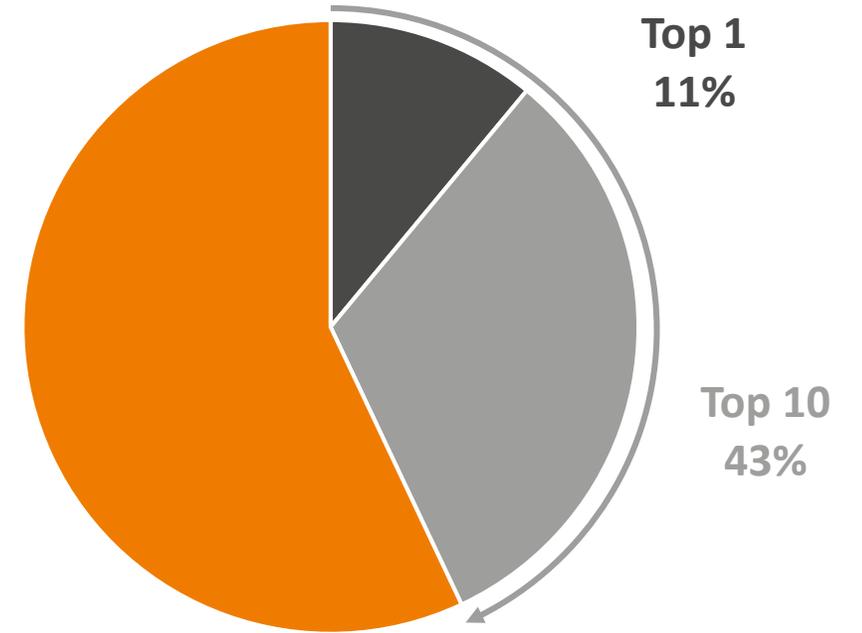
CLIENT DIVERSIFICATION

FY 2019/20



Total: €141.1m

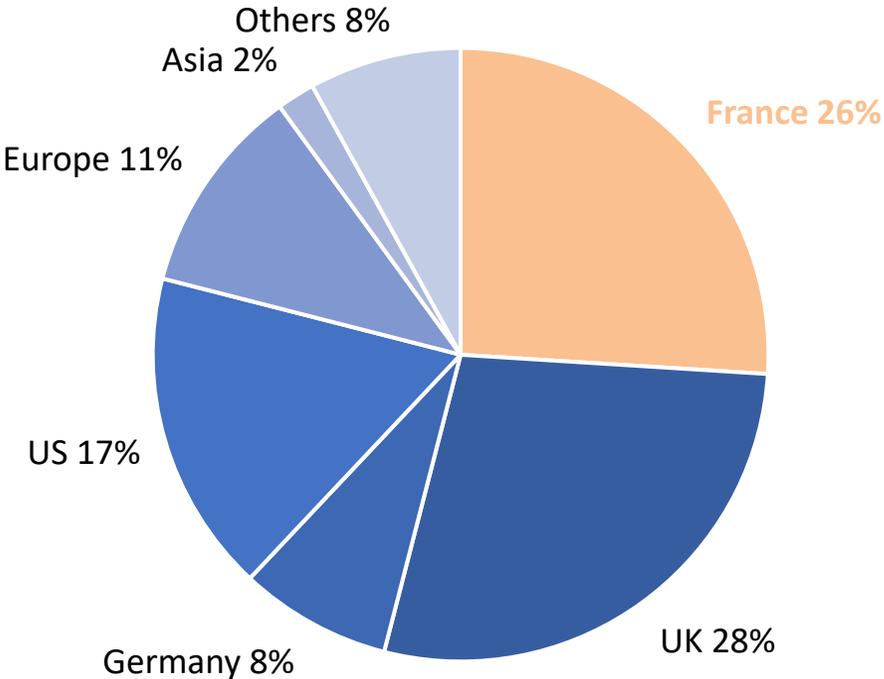
FY 2020/21



Total: €163.3m

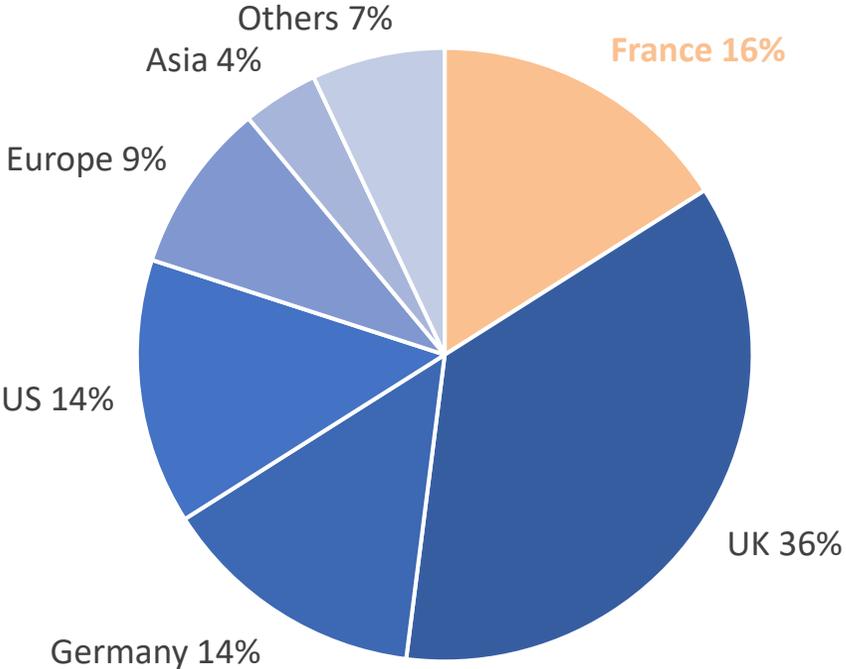
A LARGER INTERNATIONAL BUSINESS SHARE

FY 2019/20



Total: €141.1m

FY 2020/21



Total: €163.3m

New subsidiaries opened

- Singapore
- The Netherlands
- Belgium
- South Africa



I. Profile

An established technology value proposition covering the market's needs

II. Full-year highlights

2 challenges: Blade situation and electronics shortage
Major commercial wins, driving diversification

III. Estimated full-year consolidated results 2020/2021

Sharp increase in profitability

IV. Outlook

Continued sales momentum
Investments for tomorrow's growth

FY20-21 CONSOLIDATED INCOME STATEMENT

<i>In million euros</i> <i>Audited data - IFRS</i>	FY 2020-2021 Mar 1, 2020 – Feb 28, 2021	FY 2019-2020 Jan 1, 2019 – Feb 29, 2020	FY 2019-2020 pro forma Mar 1, 2019 – Feb 29, 2020 (1,2)
Revenue	163.3	76.9	141.1
Other ordinary operating income	3.9	1.7	0.9
Cost of sales	(129.7)	(59.9)	(111.8)
<i>Gross margin</i>	<i>20.6%</i>	<i>22,2%</i>	<i>20.8%</i>
External expenses	(9,4)	(8.2)	(11,7)
Personnel expense	(19.5)	(12.4)	(16.8)
Tax expense	(0.6)	(0.6)	(0.6)
Other expenses	(0.6)	-	-
EBITDA	7.4	(2.4)	1.1
<i>EBITDA margin</i>	<i>4.5%</i>	<i>(3.1)%</i>	<i>0.8%</i>
Other current operating income	(0.2)	(0.6)	(0.6)
Depreciation, amortisation and impairment	(6.6)	(5.1)	(4.8)
Current operating income	0.6	(8.1)	(4.4)
Operating profit	0.6	(8.3)	(4.5)
Financial income (expense)	(5.0)	0.6	0.9
Consolidated net income	(4.3)	(6.6)	(2.7)
Group net profit	(4.2)	(6.4)	(2.9)

Total revenue +15.8%
2CRSi historical scope: +38%
Boston Limited: +8%

External expenses down 20%
due to reduction of marketing &
travel expenses

Mainly headcount increase in
sales & sales administration staff

EBITDA margin +3.7pts (vs. pro
forma)

Mainly related to the
depreciation of Blade's stock
(€2m) and fin. receivables re.
2020 lease agreements (€2.5m)

(1) Unaudited & estimated data – (2) Pro forma data, Boston Limited consolidated over 12 months (Mar 1, 2019 – Feb 29, 2020)

FY20-21: BALANCE SHEET - ASSETS

In million euros Audited data - IFRS	Feb 28, 2021	Feb 29, 2020
Goodwill	7.8	7.1
Intangible assets	15.6	15.8
Tangible assets*	22.2	23.6
Non-current financial receivables	7.2	10.9
Other non-current assets	3.2	4.7
Total non-current assets	55.9	62.1
Inventory	32.2	34.5
Receivables	28.1	21.8
Other current assets	12.1	15,0
Current financial receivables	28.1	11.8
Cash & cash equivalents	4.5	10.2
Total current assets	105.1	93,3
TOTAL ASSETS	161.0	155,4

* Including items related to rights of use (IFRS 16)

FY20-21: BALANCE SHEET - LIABILITIES

In million euros Audited data - IFRS	Feb 21, 2021	Feb 29, 2020
Group equity	40.7	45.1
Minority interests	(0.1)	(0.1)
Consolidated equity	40.7	45.0
Non-current financial debt (including lease liabilities)	47.8	53.0
Other non-current liabilities	4.6	3.5
Total non-current liabilities	52.4	56.5
Payables	24.1	20.3
Current financial debt (including lease liabilities)	26.0	16.6
Other current liabilities	17.9	17.0
Total current liabilities	67.9	53.9
TOTAL LIABILITIES	161.0	155.4

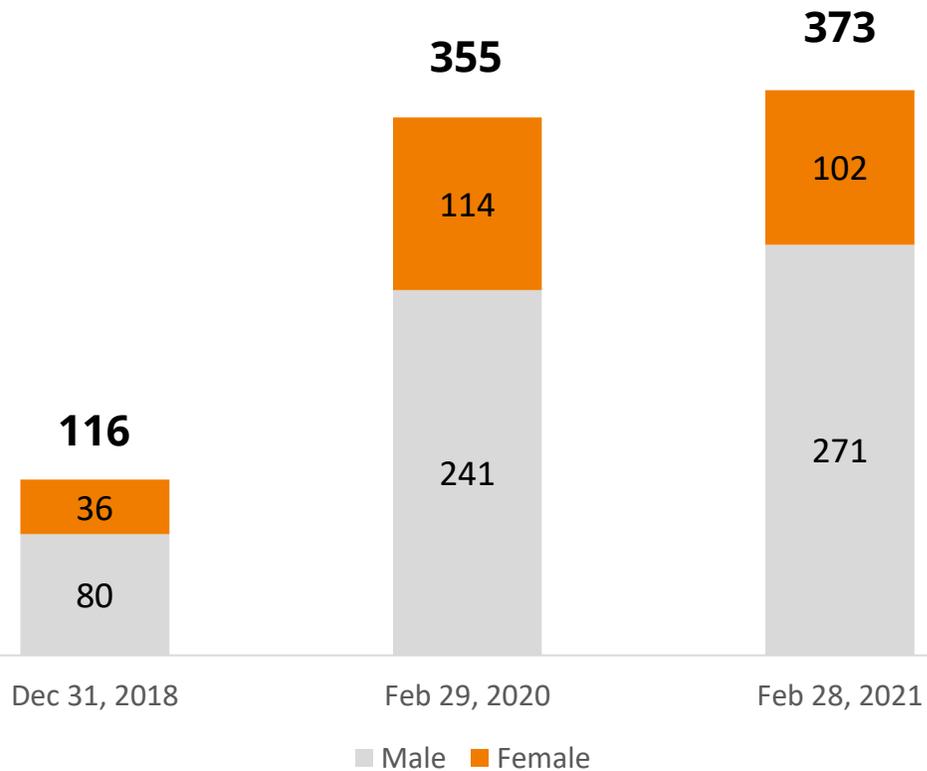
* Including items related to rights of use (IFRS 16)

FY20-21 EXTRA-FINANCIAL HIGHLIGHTS

Environment Driving growth with **energy-efficient IT** generating lower GHG emissions

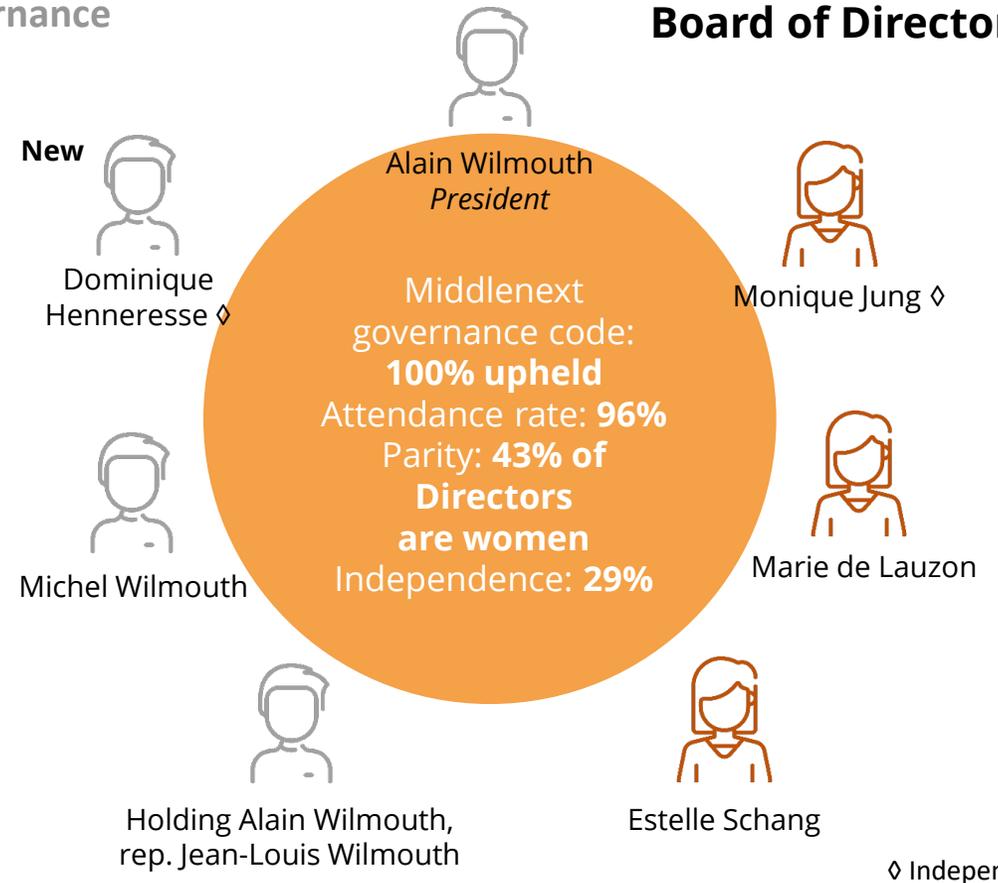


Social



Governance

Board of Directors





I. Profile

An established technology value proposition covering the market's needs

II. Full-year highlights

2 challenges: Blade situation and electronics shortage
Major commercial wins, driving diversification

III. Estimated full-year consolidated results 2020/2021

Sharp increase in profitability

IV. Outlook

Continued sales momentum
Investments for tomorrow's growth

CONTINUED SALES MOMENTUM: FOCUS ON A MAJOR WIN WITH CERN

A well-coordinated approach



Key success factors

- Established relationship with the CERN
- Form factor validations for HPC storage and compute solutions at the early stage
- Customized solution tested in-house and replicated at CERN
- Agility to join forces and key assets as a group to embrace multiple needs and locations

Large success at the tender

- 4 out of 4 lots won in storage
- 2 out of 3 lots won in compute

INVESTING TO DEVELOP HIGH-VALUE PRODUCTION IN FRANCE



EXPANDING IN THE US: A TECH CAMPUS IN ROUSES POINT, NY (1/2)

3 KEY COMPETITIVE ADVANTAGES :

1. Close to major US & Canadian cities



2. Easy access



3. Favourable local ecosystem



- Green, affordable electricity (hydropower)
- Local workforce
- Partnerships with 5 local universities
- Foreign Trade Zone (FTZ) eligible



Located within the North American Center of Excellence for Transportation Equipment corridor

EXPANDING IN THE US: A TECH CAMPUS IN ROUSES POINT, NY (2/2)

COMBINING TECHNICAL AND GREEN IT ASSETS



Complete surface of 70+ acres available
CCTV and biometric access control equipment



Electricity and connectivity

- Power capacity currently in use: 2.5 MW
- Full site potential power input: 40 MW
- Cutting-edge high-speed data lines
- Plans to set up private fibers



Most advanced Green IT cooling solutions
Air Cooling - Direct Liquid Cooling - Immersion Cooling

- Reuse of the servers' fatal heat for village homes and businesses heating network is currently considered



Rouses Point, NY.



Data Center
Industrial Park, Rouses Point, NY.

INVOLVEMENT IN EUROPE'S LEADING RESEARCH PROGRAM

European PILOT project

Pilot using Independent Local & Open Technology)



Digital sovereignty identified by EU as one of 5 priority stakes

PILOT short-term objective:

design and manufacture sovereign 100%-European pilot systems based on RISC-V accelerators

with long-term view:

implement first 100%-European exascale system

Project:

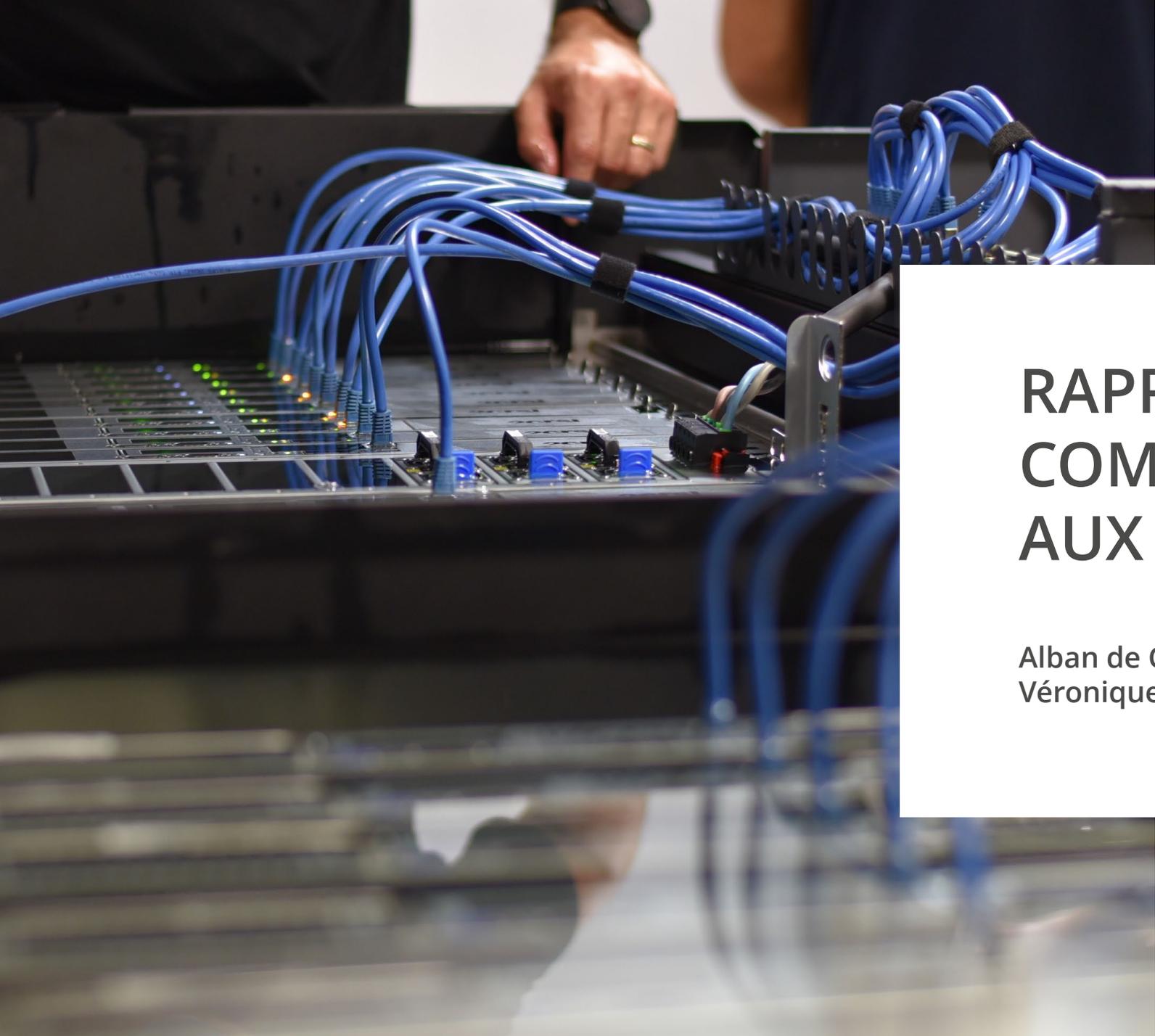
- Consortium of 20 public and private contributors in PILOT
- 2CRSi is hardware manufacturer
- 2CRSi to provide server-based solutions around its OCToPus platform to be used in immersion tank
- Reward: €2.4 million grant over next 3 years

EUROPEAN PILOT'S 20 PROJECT MEMBERS



A close-up photograph of a server rack. The image shows several server units with perforated metal doors. In the center, the word "QUESTIONS" is overlaid in a large, white, sans-serif font. The background is slightly blurred, showing the intricate details of the server hardware and the repeating pattern of the rack's structure. The lighting is focused on the central unit, highlighting its various ports and components.

QUESTIONS



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Alban de Claverie – EY AUDIT
Véronique Habé – FIDUCIAIRE DE RÉVISION



PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS



RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION (ORDINAIRE)

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires Aux Comptes.

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 28 février 2021 se soldant par une perte de 11.597.780 euros.

Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement d'un montant de 4.094 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires Aux Comptes.

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2021 se soldant par une perte (part du groupe) de 4.187.599 euros.

TROISIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE POUR LES ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Affectation du bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2021:

Origine :

- Perte de l'exercice 11.597.780€

Imputation :

- sur le poste « Report à nouveau » à hauteur de 4.485.816€ qui serait ramené de 4.485.816€ à 0€
- sur le poste « Autres réserves » à hauteur de 1.027.161€ qui serait ramené de 1.027.161€ à 0€
- sur le poste « Prime d'émission » à hauteur de 6.084.803€ ramené de 48.576.864€ à 42.492.061€

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer à titre de dividendes aux actionnaires titulaires d'actions de préférence 2017 une somme de 175 000€ qui est prélevée sur la prime d'émission qui est ainsi ramenée de 42 492 061 € à 42 317 061€.

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action de préférence 2017 est fixé à 0,05 euros.

TROISIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE POUR LES ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Rappel des dividendes antérieurs :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction	
	Dividendes	Autres revenus distribués	Dividendes	Autres revenus distribués
2017	175.000	-	-	-
2018	175.000	-	-	-
2019/2020	175.000	-	-	-

QUATRIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET CONSTAT DE L'ABSENCE DE CONVENTION NOUVELLE

- Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes.
 - | Constat de l'absence de convention nouvelle.

CINQUIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR ALAIN WILMOUTH EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Renouvellement de monsieur Alain Wilmouth en qualité d'administrateur.

Durée : 3 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR MICHEL WILMOUTH EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

- Renouvellement de monsieur Michel Wilmouth en qualité d'administrateur.

- Durée : 3 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

RENOUVELLEMENT DE SOCIETE HAW EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Renouvellement de la société HAW en qualité d'administrateur.

Durée : 3 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

RENOUVELLEMENT DE MADAME MARIE ESTELLE SCHANG EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Renouvellement de Madame Marie Estelle Schang en qualité d'administrateur.

Durée : 1 année, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous réserve de l'approbation de la vingt-huitième résolution ci-après, relative à la modification de l'article 12.2 alinéa 1 des statuts ou, à défaut de l'adoption de la vingt-huitième résolution, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

RENOUVELLEMENT DE MADAME MARIE DE LAUZON EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Renouvellement de Madame Marie de Lauzon en qualité d'administrateur.

Durée : 2 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous réserve de l'approbation de la vingt-huitième résolution ci-après, relative à la modification de l'article 12.2 alinéa 1 des statuts ou, à défaut de l'adoption de la vingt-huitième résolution, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

RENOUVELLEMENT DE MADAME MONIQUE JUNG EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Renouvellement de Madame Monique Jung en qualité d'administrateur.

Durée : 1 année, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sous réserve de l'approbation de la vingt-huitième résolution ci-après, relative à la modification de l'article 12.2 alinéa 1 des statuts ou, à défaut de l'adoption de la vingt-huitième résolution, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 22-10-8 II DU CODE DE COMMERCE

- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

Approbation de la politique de rémunération du président directeur général conformément à la politique mentionnée au paragraphe 3.5.2.1 du document d'enregistrement universel 2020-2021 de la société.

DOUZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.22-10-8 II DU CODE DE COMMERCE

- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

Approbation de la politique de rémunération du directeur général délégué conformément à la politique mentionnée au paragraphe 3.5.2.2 du document d'enregistrement universel 2020-2021 de la société.

TREIZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.22-10-8 II DU CODE DE COMMERCE

- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'Administration conformément à la politique mentionnée au paragraphe 3.5.2.3 du document d'enregistrement universel 2020-2021 de la société.

QUATORZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉS OU ATTRIBUÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2021 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.22-10-34 I DU CODE DE COMMERCE

- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-34 I du code de commerce relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 28 février 2021 telles que décrites aux paragraphes 3.5.3 et suivants du document d'enregistrement universel 2020-2021 de la société.

QUINZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2021 A MONSIEUR ALAIN WILMOUTH, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

Approbation des éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à monsieur Alain Wilmouth en sa qualité de Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 28 février 2021 tels que décrits aux paragraphes 3.5.3 et suivants du document d'enregistrement universel 2020-2021 de la société.

SEIZIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2021 A MADAME MARIE DE LAUZON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

Approbation des éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Marie de Lauzon en sa qualité de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 28 février 2021 tels que décrits aux paragraphes 3.5.3 et suivants du document d'enregistrement universel 2020-2021 de la société.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

Objectifs

- Contrat de liquidité
- Croissance externe
- Couverture de l'actionnariat salarié
- Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital
- Pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et opération conforme à la réglementation en vigueur
- Annulation

Quotité de capital autorisée : 10%

Prix maximum d'achat : 20€

Montant maximum de l'opération : 35.486.860 €

Utilisation interdite en période d'offre publique.



RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires aux Comptes.

| Annulation d'actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et réduction du capital social dans la limite de 10%.

| **Durée** : 24 mois.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

DÉLÉGATION POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DES TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE, AVEC LA SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires aux Comptes.

Émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution des titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec la suppression du droit préférentiel de souscription au profit du **catégorie de bénéficiaires suivante** : des personnes morales de droit français ou étranger ou des personnes physiques, dont l'activité principale est dans le domaine informatique et notamment celui de la construction de serveurs informatiques, dans les systèmes informatiques et les réseaux, l'internet, la sécurité informatique, les équipementiers informatiques et les systèmes d'information et/ ou les investisseurs qualifiés (au sens de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier) investissant à titre habituel dans ce secteur d'activité pour un montant de souscription individuel minimum de 100 000 € par opération ou la contre-valeur de ce montant et avec un nombre d'investisseur limité à 50 ; étant précisé que le Conseil d'administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

Augmentation de capital nominale maximum : 1.080.000€

(Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé aux dix-septième et dix-huitième résolutions approuvées par l'assemblée générale mixte du 25 septembre 2020)

Prix des actions ordinaires émises: au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des vingt dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%, en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance

Durée : 18 mois.

VINGTIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

DÉLÉGATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OÙ DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES ET OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION DITE D'EQUITY LINE

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires aux Comptes.

Emission des actions ordinaires et ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital où donnant droit à l'attribution de titres de créances et ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie suivante : établissements de crédit disposant d'un agrément pour fournir le service d'investissement mentionné au 6-1 de l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier et exerçant l'activité de prise ferme sur les titres de capital des sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris dans le cadre d'opérations dites d'Equity line.

Augmentation de capital nominale maximum : 360.000€
(Ce montant est indépendant)

Prix des actions ordinaires émises: au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société des trois (3) dernières séances sur le marché réglementé d'Euronext Paris ou de la dernière séance sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq pour cent (5%). Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance.

Durée : 18 mois.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires aux Comptes.

En cas de demande excédentaire lors d'une augmentation de capital décidée en application des 19ème et 20ème résolutions, le nombre de titres à émettre peut être augmenté dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée et dans les conditions prévues par la loi.

Durée : 26 mois.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

DÉLÉGATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

- Rapport du Conseil d'Administration.
 - Rapport des Commissaires aux Comptes.
-
- | Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.
 - | **Augmentation de capital nominale maximum : 810 000 €**
(Montant indépendant des autres délégations)
 - | **Durée : 26 mois.**

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

DÉLÉGATION EN VUE D'ÉMETTRE DES BSA ET/OU BSAANE ET/OU BSAAR RÉSERVÉS À UNE CATÉGORIE DE PERSONNES

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires aux Comptes.

Emission de bons de souscriptions d'actions (BSA) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).

Catégorie de bénéficiaires : (i) les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou (ii) les prestataires ou consultants ayant signé un contrat avec la Société ou une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Plafond : 10% du capital social au jour de leur attribution par le Conseil d'administration.

(Plafond qui s'impute sur le nombre total d'actions gratuites pouvant être attribuées et sur le nombre total de stock options pouvant être octroyés)

Prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons : au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action 2CRSI lors des 20 séances de Bourse, précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Durée : 18 mois.

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

AUTORISATION D'ATTRIBUER DES STOCK-OPTIONS

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires aux Comptes.

Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions.

Au profit (i) des salariés ou de certains d'entre eux, ou des catégories du personnel de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés et (ii) des mandataires sociaux éligibles.

Plafond: 10% du capital au jour de l'Assemblée.

(Plafond qui s'impute sur le nombre total d'actions gratuites pouvant être attribués et des BSA, BSAANE, BSAAR pouvant être octroyés)

Prix d'exercice : sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration de la façon suivante : (i) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra pas être inférieur à 95% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties et (ii) dans le cas d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ni à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.22-10-62 du Code de commerce.

Période d'exercice des options : 6 ans.

Durée : 38 mois.

VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

AUTORISATION D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires aux Comptes.

Attribution d'actions gratuites nouvelles et/ou existantes.

Au profit (i) des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées et/ou (ii) des mandataires sociaux éligibles.

Plafond: 10% du capital social à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

(Plafond qui s'impute sur le nombre total de stock options et de BSA, BSAANE, BSAAR pouvant être octroyés)

Durée : 38 mois.

VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

DÉLÉGATION EN VUE DE METTRE EN HARMONIE LES STATUTS

- Rapport du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de la loi n°2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi « Sapin II », le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs afin de mettre les statuts de la société en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS RELATIF AUX ADP 2017

- Rapport du Conseil d'Administration.

Mise en conformité de l'article 7 avec la division du nominal des actions et le changement de date de clôture

-alinéa 2 du préambule de l'article 7 :

« Le capital social a été augmenté par voie de création et d'émission de 350.000 ADP 2017 de 0,90 euro de valeur nominale chacune. **Compte tenu de la division du nominal par dix décidée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2018, les 3.500.000 ADP 2017 ont désormais une valeur nominale de 0,09 euro chacune** »

- a – Dividendes prioritaires, alinéa 1 :

« Les ADP 2017 n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP 2017 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société, prélevé sur les sommes distribuables et versé au plus tard le **10 septembre** de chaque année (le « Dividende Prioritaire ») ».

- a – Dividendes prioritaires, alinéa 2 :

« Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par **1 €**. Pour tous les exercices sociaux clos avant le **1er mars 2023**, le taux du Dividende Prioritaire est égal à cinq (5) % . »

- a – Dividendes prioritaires, alinéa 9 :

« Ainsi et à titre d'illustration si la Société n'a pas versé de Dividende Prioritaire au titre des deux premiers exercices sociaux plein clos à compter de la date de clôture du sixième exercice suivant la date de souscription des ADP 2017, le montant du Dividende Cumulé, payable pour chaque ADP 2017 au titre de cet exercice social en sus du Dividende Prioritaire, sera égal à (Euribor 12 mois + 1 500 points de base) x **1€** x (1,15 + 1,15 x 1,15) ».

VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS RELATIF AUX ADP 2017

- a – Dividendes prioritaires, alinéa 10 :

« Le paiement du Dividende Prioritaire et du Dividende Cumulé au plus tard le 10 septembre de chaque année est une obligation de la Société à hauteur des sommes distribuables figurant à son bilan, étant entendu que les Dividendes Prioritaires et les Dividendes Cumulés seront imputés en priorité sur les bénéfices distribuables de l'exercice social, puis sur les autres sommes distribuables. »

- a – Dividendes prioritaires, alinéa 11 :

« La Société et le Dirigeant s'engagent ainsi à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à tenir l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes dans les six mois de la clôture de l'exercice et à prévoir lors de cette assemblée la mise en paiement du dividende prioritaire voté avant le 10 septembre de chaque année. Si l'assemblée ne vote pas cette distribution, ou si la Société ne met pas en paiement le dividende voté par l'assemblée, alors tout Porteur d'ADP 2017 pourra forcer le règlement du dividende par voie d'action en justice. »

- a – Dividendes prioritaires, alinéa 13 :

« Pour tous les exercices sociaux à compter de et y compris celui clos le 28 février 2023, en cas de non exercice de l'option de rachat définie à l'article c ci-dessous, si un Dividende Ordinaire est versé aux autres actions émises et à émettre de la Société, ce Dividende Ordinaire ne pourra excéder, à égalité de valeur nominale, le montant du Dividende Prioritaire, sauf à verser simultanément aux Porteurs des ADP 2017 un dividende complémentaire (le « Dividende Complémentaire ») prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice social, les réserves distribuables ou le report à nouveau, et égal en cas d'égalité de valeur nominale, à la différence entre le Dividende Ordinaire et le Dividende Prioritaire. En cas d'inégalité des valeurs nominales entre les ADP 2017 et les autres actions, le Dividende Complémentaire sera ajusté en conséquence. »

- c – Option de Rachat, alinéa 1 :

« Chaque Porteur des ADP 2017 s'engage irrévocablement à céder à la société HAW (RCS Strasbourg 799 911 656), ou à toute autre personne qu'elle se substituerait, à l'exclusion de la Société (le « Tiers Acheteur »), si ce(s) dernier(s) le lui demande(nt) (l' « Option de Rachat ») pendant la période courant du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 (la « Période d'Option »), en une seule fois la totalité des ADP 2017 qu'il détient pour un montant par ADP 2017 égal à 110% x 1€ augmenté le cas échéant du Dividende Cumulé (le « Prix de Rachat »). »

VINGT-HUITIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

MODIFICATION DE L'ARTICLE 12.2 ALINEA 2 DES STATUTS DE LA SOCIETE AFIN DE PERMETTRE UN ECHELONNEMENT DES MANDATS

- Rapport du Conseil d'Administration.

Modification de l'article 12.2 alinéa 1 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé afin d'instaurer un renouvellement des membres du Conseil d'administration par roulement :

« 12.2 La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. ***Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en place et le maintien d'un échelonnement des mandats des administrateurs, l'assemblée générale ordinaire pourra nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée de un (1) an ou deux (2) ans. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat*** ».

VINGT-NEUVIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)

POUVOIRS POUR FORMALITÉS



Merci!